



**LEADER DE L'INNOVATION AGRICOLE EN  
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**  
LEADING AGRICULTURAL INNOVATION IN  
WEST AND CENTRAL AFRICA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 SEPTEMBRE 2024

Abidjan, Côte d'Ivoire

# Renforcer la réglementation semencière : Le CORAF et ses partenaires organisent la 9<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité Régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Le CORAF organise, du 18 au 20 septembre 2024, la 9<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité Régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (CRSPAOS) en Côte d'Ivoire, en collaboration avec la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), et le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Cette rencontre annuelle rassemblera des représentants des États membres, des institutions semencières régionales et sous-régionales, des partenaires techniques et financiers ainsi que des organisations paysannes pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du règlement semencier régional harmonisé adopté par la CEDEAO en 2008.

L'objectif principal de cette réunion est de faire le point sur l'exécution des recommandations de la 8<sup>ème</sup> session, qui s'est tenue à Bissau en 2023, d'évaluer l'état d'application de la réglementation semencière régionale harmonisée des pays membres de l'espace CEDEAO-CILSS et d'évaluer les avancées dans la mise en place des Comités Régionaux des Engrais (COACE) et d'Homologation des Pesticides (COAHP).

« *La bonne mise en œuvre de la réglementation semencière régionale va de pair avec le renforcement du secteur semencier au sein de chaque Etat membre. Il nous faut donc, au niveau de nos pays, accroître de manière sensible les capacités de l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur semences nationale afin de leur permettre de tirer profit de l'harmonisation de la réglementation semencière* » souligne Professeur Pascal K. T. ANGUI, Directeur Général de la Production et de la Sécurité Alimentaires, représentant Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions vivrières de la Côte d'Ivoire.

Pour atteindre pleinement cet objectif, les États devront donner la priorité à la mise en œuvre de la réglementation semencière. « *La Commission de la CEDEAO reconnaît l'important rôle des semences de qualité, dans l'amélioration de la productivité agricole pour l'atteinte des objectifs de la politique agricole commune (ECOWAP) et du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA/CAADP). Le Règlement Semencier Régional Harmonisé vise, entre autres, à créer les conditions favorables à l'émergence d'une industrie semencière forte, capable d'assurer un approvisionnement régulier, au moment opportun, en semences de qualité et en quantité suffisante dans la sous-région* » affirme Madame Massandje TOURE-LITSE, Commissaire de la CEDEAO aux Affaires Economiques et à l'Agriculture.

L'harmonisation effective de la réglementation semencière dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS devrait permettre, à terme, la libre circulation des semences certifiées, contribuant ainsi à

l'amélioration de la productivité agricole et à l'autosuffisance alimentaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le CORAF, mandaté par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS pour mettre en œuvre et assurer le secrétariat technique du CRSPAO, continuera de jouer un rôle central dans la coordination et l'animation de ces plateformes de concertation, avec le soutien technique et financier de ses partenaires, afin de garantir une mise en œuvre effective des règlements semenciers harmonisés.

*« Le Comité régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel reste un instrument-clé pour booster le développement agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, en ce qu'il permet de mettre en œuvre les stratégies régionalement convenues, pour contribuer à l'émergence d'une industrie semencière régionale forte »* déclare Dr Moumini SAVADOGO, directeur exécutif du CORAF.

En évaluant les progrès de la précédente session tenue à Bissau en 2023, cette 9<sup>ème</sup> édition constituera une plateforme d'échanges sur l'accréditation des systèmes semenciers aux normes de l'OCDE et la mise en place des comités de contrôle des engrais et d'homologation des pesticides.

Au cours de la réunion, le Plan Régional de Préparation et de Réponse aux Épidémies de Ravageurs et de Maladies en Afrique de l'Ouest et du Centre sera officiellement lancé.

La cérémonie est présidée par Professeur Pascal K. T. ANGUI, Directeur Général de la Production et de la Sécurité Alimentaires de la Côte d'Ivoire, avec la participation de la Commissaire de la CEDEAO aux Affaires Economiques et à l'Agriculture, des responsables de l'UEMOA, du CILSS et des partenaires techniques et financiers.

-----FIN-----

## **À propos du CORAF**

Le CORAF, une organisation sous-régionale constituée des systèmes nationaux de recherche agricole de vingt-trois pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, a pour mandat de coordonner la mise en œuvre des politiques sous-régionales de recherche agricole telles que définies par les gouvernements. Créé en 1987 avec son Secrétariat Exécutif à Dakar, Sénégal, le principal objectif du CORAF est d'améliorer les moyens de subsistance en Afrique de l'Ouest et du Centre, à travers des augmentations durables de la production et de la productivité agricoles et de promouvoir la compétitivité et les marchés.

En savoir plus : [www.coraf.org/](http://www.coraf.org/)

Pour plus d'informations contacter :

Christel KENOU, Responsable Communication, [c.kenou@coraf.org](mailto:c.kenou@coraf.org)